

Nombre de membres : 34

N°2024-23

En exercice : 33

Abstentions : 2

Présents : 23

Exprimés : 26

Pouvoirs : 5

Pour : 24

Votants : 28

Contre : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de réunion Communautaire La Monnerie 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 05 avril deux mille vingt-quatre.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, André Soury,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Florent Vaudon pouvoir à Philippe Lalay, Antoine Papazian pouvoir à Joël Vilard

Secrétaire de séance : Chantal CHABOT

Objet : Adoption du Budget Primitif Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2024.

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils, et hors année 2020 tout à fait exceptionnelle) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le Budget Primitif qui est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire a été bâti en tenant compte :

- De prévisions importantes d'admissions en non-valeur,
- De l'achat d'une benne OM (260 000,00 €)
- D'un emprunt de 260 000,00 € destiné au financement des investissements,
- De l'achat de nouveaux bacs
- De la hausse de la redevance fixée par délibération n°2023-76 en date du 14 décembre 2023,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à la majorité (24 pour : 2 abstentions : messieurs MAYNARD, VIGNERIE ; 2 contre : messieurs VIROULET, JAYAT)

- **ADOpte** le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2024 qui s'équilibre à 1 839 821,08 € en section de fonctionnement et à 552 778,05 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD

